
Démarches pour l'indication géographique ‘’Datte Deglet Nour de Tolga’’-Algérie

Achour Ziane Mosbah*¹

¹mosbah – Algérie

Résumé

No us avons bénéficié de l'aide des experts européens au moyen d'un jumelage dans le cadre du P3A (programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association) entre l'Algérie et l'Union Européenne pour mettre en œuvre et aboutir à la reconnaissance en **IG** de notre produit dénommé : “*Datte Deglet Nour de Tolga*”.

L'Association pour la valorisation et la protection de la dénomination ” Datte Deglet Nour de Tolga ” a été créée pour la reconnaissance en **IG**.

Auparavant il y avait 2 associations distinctes, l'une été l'association des producteurs de dattes et l'autre l'association des exportateurs et conditionneurs de dattes.

Ce programme a fédéré des opérateurs des 2 associations et a incité à la création d'une troisième association (groupe demandeur).

La première mission avec les experts a eu lieu le 25/11/2014 et la dernière le 23/05/2016 (au total 11 missions).

Un voyage d'études a été organisé, par l'**INAO**, en France dans la région de l'IGP ” Pruneau d'Agen ”(Mai 2015), pour des opérateurs.

Le travail avec les experts avait porté sur:

- Des visites sur les aires de productions et de conditionnement.
- L'explication des volets du projet tels que : les textes règlementaires, le rôle des organismes de contrôle, formations pour l'ensemble des acteurs, accompagnement des opérateurs pour formuler le dossier de labélisation.
- La recherche et la sélection de la documentation ancienne sur ‘’*Deglet Nour Tolga*’’ (notoriété ancienne).
- Comment faire le lien entre le produit et la région géographique.
- Les caractéristiques de la datte de Tolga qui font la différence avec d'autres dattes.
- Les caractéristiques de la région qui font la différence avec d'autres régions.

*Intervenant

- Les caractéristiques qui provoquent cette différence (taux de sucre, goût, appréciation du produit...)

- La structuration pour demander une reconnaissance (qui présentera la demande, qui signera l'accord, les personnes désignées pour aider à présenter le dossier devant le comité national de labélisation et qui parlera devant le comité).

- La formation d'un groupe de travail.

- La présentation et la discussion des enquêtes réalisées auprès des commerçants et des consommateurs dans les marchés de gros et de détails de la capitale Alger et de Biskra.

- La délimitation de l'aire géographique.

- Les principes pour un cahier des charges.

- Le contenu d'une demande de reconnaissance et un comité de rédaction a été installé.

- La présentation du rapport et des corrections ont été apportées.

- La présentation d'une fiche de dégustation, la réalisation de deux dégustations et la présentation de leurs résultats.

- L'élaboration du plan de contrôle de la Datté "Deglet Nour de Tolga".

Le projet a été présenté au comité national de labélisation, l'arrêté portant attribution du signe distinctif de reconnaissance en **IG** de la "Datté Deglet Nour de Tolga", a été promulgué le 22/09/2016 et publié le 13/12/2016 au journal officiel de la République Algérienne.

Mots-Clés: datte Deglet Nour de Tolga, Algérie, démarches indication géographique, experts européens, association, textes, accompagnement, reconnaissance, caractéristiques, structuration, aire géographique, cahier des charges, dégustation, plan de contrôle, labélisation